

Séance ordinaire

Étaient présents : Josiane CARRETIÉ, Valérie ROUX, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Frédéric GIBAUD, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT.

Excusé : Cédric FAYE

Secrétaire de séance : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance.

Après avoir entendu les remarques de Mr POYET et Mme ROUX concernant l'article sur les locations communales, les membres du conseil signent le registre.

I - TRAVAUX

Rapporteur M. THIBAUT 2^{ème} adjoint délégué aux travaux :

- Portail de la gendarmerie :
Monsieur Lionel ROZ a fourni un devis d'un montant TTC de 436.92 € pour les changements des quarts de ronds du portail de la gendarmerie.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT le devis de l'entreprise ROZ pour un montant TTC de 436.92 €
AUTORISE Mme le maire à signer le devis.
- Sécurisation D117 :
Un devis auprès de la Société Challenger a été demandé pour implanter des bornes le long de la D117 de manière à sécuriser la descente vers la Gendarmerie. Monsieur Roz Claude signale qu'une conduite d'eau passe le long de cette route.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
RETIENT le devis pour un montant TTC de 706.80 €
AUTORISE l'installation de bornes
AUTORISE Mme le maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- Camping :
Il faut prévoir de recouvrir le plan de travail par une toile en inox. Un devis a été demandé à la Société JURA PLIAGE
- Maison de santé :
Des travaux d'agencement du cabinet dentaire sont envisagés pour installer des meubles. Deux devis ont été étudiés.
Société FAUTRELLE pour un montant TTC de 9342.00 € et celui de la Société MOIROD pour un montant TTC de 3073.40 €. La pose de lavabo et l'investissement d'un outil informatique sont à prévoir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
RETIENT le devis des établissements MOIROD pour un montant TTC de 3 073.40 €
AUTORISE Mme le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- Eclairage du terrain de foot :
Un devis auprès de la Société SURANELEC va être demandé pour remettre au point l'éclairage du terrain de foot.
- Porte de la poste :
Les travaux de la pose de la porte de la poste sont reportés ultérieurement.
- Columbarium
Des travaux concernant l'agrandissement du columbarium vont être à prévoir car il ne reste que deux places dans l'existant. Des devis vont être demandés.

II – ADHESION SIDEC

Le SIDEC propose à la commune de renouveler la convention pluriannuelle concernant la maintenance informatique. Mme le Maire rappelle que la Commune est « hébergeur » pour le syndicat des « EAUX DE SOUS LA TOUR »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de renouveler l'adhésion pour un montant de 5 060.00 €
AUTORISE Mme le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

III – TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Départemental interroge la commune sur les modifications à apporter concernant les transports scolaires pour l'école primaire.

Monsieur Claude ROZ s'interroge sur une proposition de ramassage intra muros.

IV – LOCATIONS COMMUNALES

➤ Location communale :

Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 1^{er} février dernier, Mme le maire a présenté les calculs établis pour la révision des loyers communaux. Les membres du conseil a validé un montant de 488 € pour le montant du loyer de l'appartement de la trésorerie. Or, après vérification, et si l'on applique les indices établis par l'INSEE, ce montant est recalculé à 499,92 €.

- Considérant que depuis l'établissement du bail en 2007 le choix de l'indice était erroné,

- Considérant le gain de 34.53 € (trente quatre euros et cinquante trois centimes) que ce calcul fait économiser à la locataire de l'appartement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mme ROUX en tant que mandataire désignée par la famille ne prenant ni part au débat, ni au vote,

avec 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

ANNULE la délibération fixant le loyer à 488 €

FIXE le loyer de l'appartement situé au 1^{er} étage de la perception à quatre cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt douze centimes d'euros

AUTORISE Mme le Maire à prendre contact avec Mme BERTHOZAT pour refaire un bail de location,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,

V –PERSONNEL COMMUNAL

Le Contrat de travail de l'un des employés communaux arrivant à son terme le 21 mai prochain, il convient de réfléchir à la suite à donner pour l'avenir de cet employé.

VI –SUBVENTIONS.

L'ADMR a déposé une demande de subvention pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 9

ABSTENTION : 1

ACCEPTE de verser une subvention d'un montant de 1000.00 €

AUTORISE Madame le Maire à effectuer le versement.

VII- COMMUNES NOUVELLES

Mme le Maire rend compte de la dernière réunion concernant les communes nouvelles.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur Gérard POYET informe l'assemblée qu'un container textile va être installé derrière le transformateur.

* Une réunion pour les agents communaux est prévue le lundi 14 mars 2016 à la Communauté de Communes concernant la présentation du schéma de mutualisation.

* Cette année, la commune va concourir pour la 1^{ère} fleur. Le thème du fleurissement sera « l'école ».

* Mme le Maire fait part aux membres du conseil de la demande du Foyer rural concernant l'installation d'un écran pour la projection des films dans la salle des fêtes située rue des Pèlerins Le Foyer rural propose d'effectuer cette dépense, charge à la commune de faire l'avance.

Monsieur GUYOT, Président du foyer rural ne prenant part ni au débat, ni au vote,
Le Conseil Municipal (9 voix : pour et 1 voix : abstention)

AUTORISE Madame le Maire à faire effectuer les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.